

6/8/2009

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-VÉRONNE-À-PIKE-RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River tenue en la salle de l'hôtel de ville le lundi huit juin deux mille neuf à vingt heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présentes Mmes et MM les conseillers Serge Tougas, Martin Bellefroid, Angèle Breton et Nadyne Noël formant quorum.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Sonia Côté est aussi présente et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE: 20H00

Mme Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière prend parole pour signifier l'Avis de convocation aux membres du conseil, qu'ils ont reçus leur convocation selon les dispositions du code municipal du Québec.

Mme Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

2009-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Tougas,
appuyé par Martin Bellefroid,
et résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté tel quel sans ajout.

ADOPTÉE

Mme Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière informe l'assistance qu'on doit nommer un président pour présider la séance extraordinaire.

2009-109

**NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 8 JUIN 2009**

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Serge Tougas,
et résolu à l'unanimité

De nommer M.Martin Bellefroid, conseiller au poste # 6 à titre de président de la séance extraordinaire du 8 juin 2009.

ADOPTÉE

2009-110

**DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL: LE CONSEILLER :
ERNEST W.GASSER**

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Serge Tougas,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la lettre de démission du conseiller Ernest W.Gasser au poste # 3 et ceci effectif au 8 juin 2009, tel que déposé au bureau municipal dans les heures d'ouverture. (Lundi le 1er juin à 15h50)

ADOPTÉE

2009-111

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL: AU POSTE DU MAIRE:

Il est proposé par Serge Tougas,
appuyé par Angèle Breton,

et résolu à l'unanimité
D'accepter la lettre de démission de Mme Pierrette Alarie au poste de maire et ceci effectif au 8 juin 2009, tel que déposé au bureau municipal dans les heures d'ouverture. (Jeudi 4 juin 2009 à 9h45 am)

ADOPTÉE

2009-112 **NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

ATTENDU les lettres de démission du pro-maire (Ernest W.Gasser) et
ATTENDU QUE nous devons nommer une nouvelle personne par intérim pour occuper le poste de pro-maire et ceci jusqu'au élection du 1er novembre 2009;

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Serge Tougas,
et résolu à l'unanimité

De nommer le conseiller Martin Bellefroid au poste de pro-maire jusqu'au élection du 1er novembre 2009. Ceci effectif maintenant.

ADOPTÉE

2009-113 **AUTORISATION DU NOUVEAU PRO-MAIRE À SIGNER CHÈQUES ET**

Il est proposé par Serge Tougas,
appuyé par Angèle Breton,
et résolu à l'unanimité

Que le nouveau pro-maire, Monsieur Martin Bellefroid soit autorisé à signer les chèques et tous autres documents pertinents à sa fonction.

ADOPTÉE

2009-114 **OFFRE DE SERVICES: FIRME BPR: TRAVAUX CHEMIN DU**

Il est proposé par Angèle Breton,
appuyé par Serge Tougas,
et résolu à l'unanimité

De mandater la firme BPR pour les services professionnels tel que proposé lors de leur offre le 30 avril 2009 au montant de 14 550\$ + taxes pour le projet Chemin du Moulin.

ADOPTÉE

2009-115 **NOMINATION SUR LE COMITÉ EN ROUTE VERS LA 35**

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Serge Tougas,
et résolu à l'unanimité

De nommer le pro-maire Martin Bellefroid et son substitut en cas d'absence du pro-maire, la conseillère Mme Angèle Breton et le citoyen M.Ernest W. Gasser sur le comité EN ROUTE VERS LA 35.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M.Eric Chalifoux demande au conseil: Vous êtes un nombre impair sur le conseil, Est-ce que c'est correct pour la prise de décision?

Le conseil lui répond: Que nous sommes quorum avec les 4 personnes présentes. Il n'y aura aucune opposition s'il y a contestation d'une décision. Le pro-maire n'aura pas à prendre son droit de veto. Les membres du conseil restant doit être toujours présent lors d'une séance car sinon, la séance n'aura pas quorum et on devra l'ajournée.

M.Eric Chalifoux demande au conseil: Au sujet du comité en ROUTE VERS LA 35, Est-ce que ce comité va faire des changements sur la sécurité et l'achalandage des camions dans notre municipalité? À quoi servira ce comité?

Le conseil lui répond: Que le comité est représenté par un membre du conseil ainsi qu'un citoyen de différentes municipalités touchés par le transport lourd concernant le prolongement de la 35. Nous allons essayer d'améliorer la situation sur notre territoire comme: la vitesse des camions, la sécurité et que les camions respectent les chemins qu'ils doivent emprunter.

2009-116

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2009

Il est proposé par Nadyne Noël,
et résolu à l'unanimité
De lever la séance extraordinaire du 8 juin 2009 à 20h17.

ADOPTÉE

Martin Bellefroid, pro-maire

Sonia Côté, directrice générale